LE CONTRAIS
AL GREC
NOHIC
LES NAUZES
TRAVAUX
ROUBY
PHARAMON
LAVERGNEDE
Nvv
Nco
N
A
U1
U2
U3
AU
AUeq
Ueq
Ueco
Njep
Nre
Anoh1
Limite de zone
SECTEURS SOUMIS À UNE OAP
Secteur soumis à OAP (secteurs U1 / U2 / AU)
Secteur soumis à OAP (secteur U3)
Secteur soumis à OAP (secteurs AUgsl / AUgslb - ZAC GSL)
Secteur soumis à OAP (secteurs AUgsl / AUgslb - ZAC GSL)
Secteur soumis à OAP (secteurs Ueco et AUeco)
Les OAP "commerces" et " transversale" concernent l'ensemble du périmètre du PLUi.
PRESCRIPTIONS
Emplacement Réservé (art. L151-41 1° à 3° du CU) - se reporter à la pièce 4.5
Zone non aedificandi (art. L151-31 2° du CU)
Secteur de diversité commerciale à protéger (art. L156-16 et R151-37 4° du CU)
Espace Boisé Classé (art. L113-1 du CU)
Espace Boisé Classé à créer (art. L113-1 du CU)
Espace boisé / jardin / potager à préserver (art. L151-19 du CU)
Secteur à préserver pour des motifs d'ordre écologique (art. L151-23 du CU)
Ripisylve à préserver (art. L151-23 du CU)
Zone humide identifiée à préserver (art. L151-23 du CU)
Arbre remarquable à préserver (art. L151-23 du CU)
Alignement d'arbres à préserver (art. L151-23 du CU)
Haie existante à préserver (art. L151-23 du CU)
Point de vue à préserver (art. L151-19 du CU)
Bâtiment remarquable à préserver (art. L151-19 du CU)
Secteur bâti remarquable à préserver (art. L151-23 du CU)
Bâtiment susceptible de changer de destination (art. L151-11 du CU)
Construction réalisée ou en cours de réalisation (non cadastrée)
Limite communale
Se reporter aux annexes du PLUi pour consulter les Servitudes d'Utilité Publique opposables
Source du cadastre : DGFIP (octobre 2020)
Projection : RGF93 / Lambert-93
0 50 100 m
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GRAND SUD TARN ET GARONNE
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERROIR DE GRISOLLES ET DE VILLEBRUMIER - AEU2
GRAND SUD Tarn & Garonne
4.4.14
RÈGLEMENT - PIÈCE GRAPHIQUE
ZOOM URBAIN
BOURG
- ROUBY -
CHEMIN DU PIGEONNIER
PLUi prescrit le 24 novembre 2015
PLUi arrêté le 1er juillet 2021
PLUi approuvé le
PLUi exécutoire le
Echelle : 1/2500e
COMMUNE :
NOHIC
RUFFAT Urbanisme Aménagement
eco2 initiative
PLURALITÉS